

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de Le Castéra (31530)



Mairie de Le Castéra  
Place de la Mairie - 31530 LE CASTERA  
Tél : 05 61 85 65 59  
Fax : 05 61 85 28 11  
Mail : [mairie.le.castera@wanadoo.fr](mailto:mairie.le.castera@wanadoo.fr)  
Site : [www.mairie-lecastera31.fr](http://www.mairie-lecastera31.fr)

# SOMMAIRE

---

## INFORMATIONS GENERALES

Le mot du Maire	page 2
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	page 3
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	page 4
Ecole : Le Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS)	page 5
Les moyens d'alerte et d'information de la population	page 6

## ANALYSE DES RISQUES

Inondation	page 8
Mouvements de terrain	page 10
Nucléaire	page 11
Transports matières dangereuses	page 12
Pandémie	page 14
Plan Canicule	page 15
Plan Grand Froid	page 16
Risque naturel : orage violent/tempête	page 18
Risque naturel : neige/verglas	page 19
Risque Feux de Forêts	page 20
Risque Incendie	page 22
En cas d'urgence	page 23

# LE MOT DU MAIRE

---

La sécurité des habitants de Le Castéra est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

**Merci, de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.**

Ce *DICRIM* ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Yvan GONZALEZ  
Le Maire

## LE DROIT A L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. » (*article L125-2 du code de l'environnement*).

Le **préfet** établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (**DDRM**) qui, à partir de l'historique des évènements passés et des études effectuées, recense les communes à risque.

Le **maire** est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels est soumis Le Castéra. A partir du DCS, il réalise le Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (*DICRIM*).

Le *DICRIM* reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

- les risques naturels majeurs encourus,
  - les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en oeuvre,
  - les consignes de sécurité individuelles à respecter.
-

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

---

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

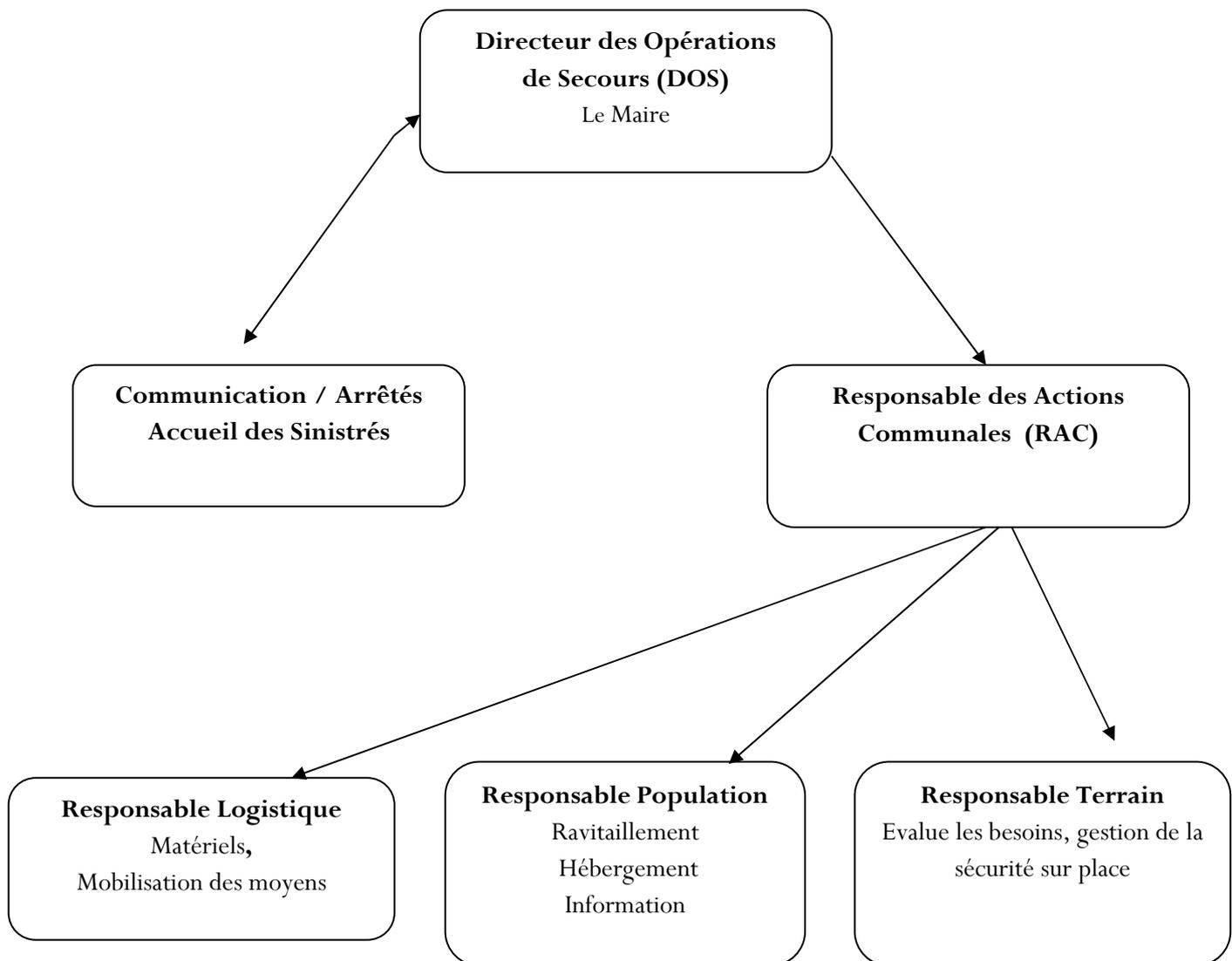
- *une faible fréquence* : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- *une énorme gravité* : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

# QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

---

L'objectif du PCS est de « s'organiser pour être prêt » : se préparer, se former, identifier et organiser par anticipation les principales missions pour faire face à toutes les situations. Lorsque survient un événement, la rapidité de réaction permet de sauvegarder des vies, limiter les dégâts et les dégradations sur l'environnement.

## Composition de la cellule de crise



# ECOLE « JEAN LOUIS ETIENNE »

---

## Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

L'objectif du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leur mission en cas d'alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé.

« N'allez pas chercher vos enfants à l'école » est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous êtes en danger et vous gênez l'intervention des secours.



# LES MOYENS D'ALERTE

---

Moyens d'alerte dont dispose la commune :

- klaxon continu d'un véhicule
- Cloches des églises
- Système d'information par porte à porte
- Système de relais de quartier
- Autre : mail, site internet...

## Composition du message d'alerte :

- nature de l'accident
- consignes de sécurité à suivre
- moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- s'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité

## Exemple de message d'alerte :

### Alerte ne nécessitant pas de mise à l'abri ou d'évacuation

Un risque menace votre quartier. Préparez-vous à vous mettre à l'abri ou, sur ordre, à évacuer si cela devenait nécessaire. Restez attentif aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité (restez à l'écoute de la radio ...)

### Alerte préconisant l'évacuation des populations

Le risque ...?... approche. Évacuez immédiatement, dans le calme, la zone où vous vous trouvez. Rejoignez le lieu de regroupement situé ... (ou dont vous relevez) et suivez les instructions des forces de l'ordre.

## RADIOS CONVENTIONNEES

Le Préfet de la Haute Garonne a en effet conclu des conventions avec ces différents médias radios et télévisés afin d'assurer la diffusion des informations et consignes en cas d'alerte :

**Sud Radio (101.4 FM)**

**France Inter (87.9 FM ou 88.1 FM)**

**France Info (105.5 FM)**

**France Bleu Toulouse (90.5 FM)**

**France 3 Toulouse**

**Radio de la Save (102.8 FM)**

# LES RISQUES MAJEURS

# PLUIE / INONDATION

---

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois très supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Il existe des facteurs aggravant tels le caractère imperméable des sols, la fonte des neiges, la morphologie du lit fluvial, le taux de saturation du sol, la densité hydrographique...

## QUELS SONT LES TYPES DE CRUE ?

- Les **inondations de plaine** ou **crues lentes** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- Des **crues torrentielles** : Une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement >4m/s)
- Les **crues dues au ruissellement urbain** : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...)

## QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION A LE CASTERA ?

Une partie de la commune, ainsi que le hameau de Larmont sont drainés par une rivière appelée « La Save » qui est alimenté par la Gesse et la Seygouade (Rive Gauche), et l'Aussoue et la Boulouze ( Rive Droite).

Éléments historiques des inondations et coulées de boue sur la commune de Le Castéra :

- Arrêté du 19 octobre 1988
- Arrêté du 29 décembre 1999
- Arrêté du 28 janvier 2009

## QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

- Aménagement des cours d'eau, des bassins versants et des ouvrages de franchissement : curage, couverture végétale, barrages, digues, plages de dépôt,...
- Repérage des zones exposées
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- Développement de mesures compensatoires réduisant les débits d'orage dus à l'urbanisation : chaussées poreuses, bassins tampons, puits d'infiltration...,

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

### AVANT :

prévoir les gestes essentiels :

- fermer les portes et fenêtres,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier,
- installer des passerelles d'accès,
- amarrer les cuves,
- faire une réserve d'eau potable et de nourriture,

préparer l'évacuation.

### PENDANT :

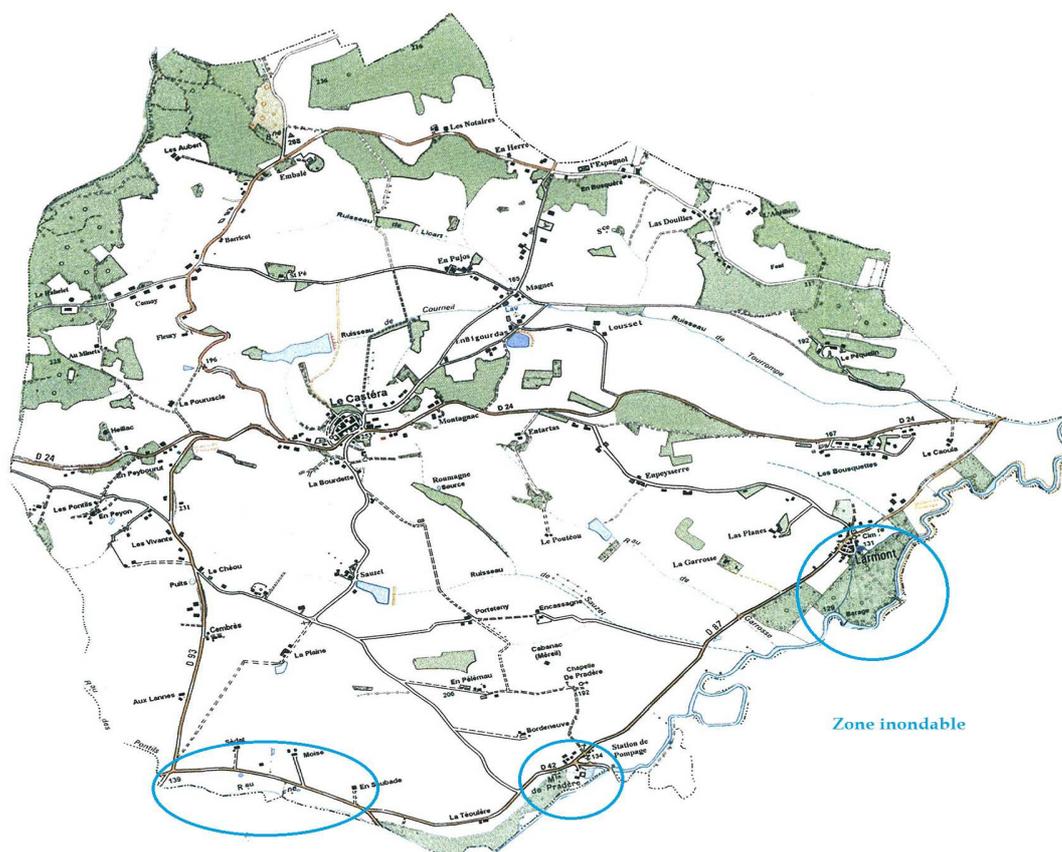
- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- se conformer aux directives des services techniques de la commune et des sapeurs-pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation,
- essayer d'obturer les portes et soupiraux du domicile,
- couper l'électricité,
- rester dans les étages supérieurs des habitations,
- ne pas vous engager sur une aire inondée,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

### APRES :

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Sources

:<http://vigilance.mairie.comcastel.com>



# MOUVEMENTS DE TERRAIN

## QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, ...) ou anthropique (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux,...). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger pour les vies humaines en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

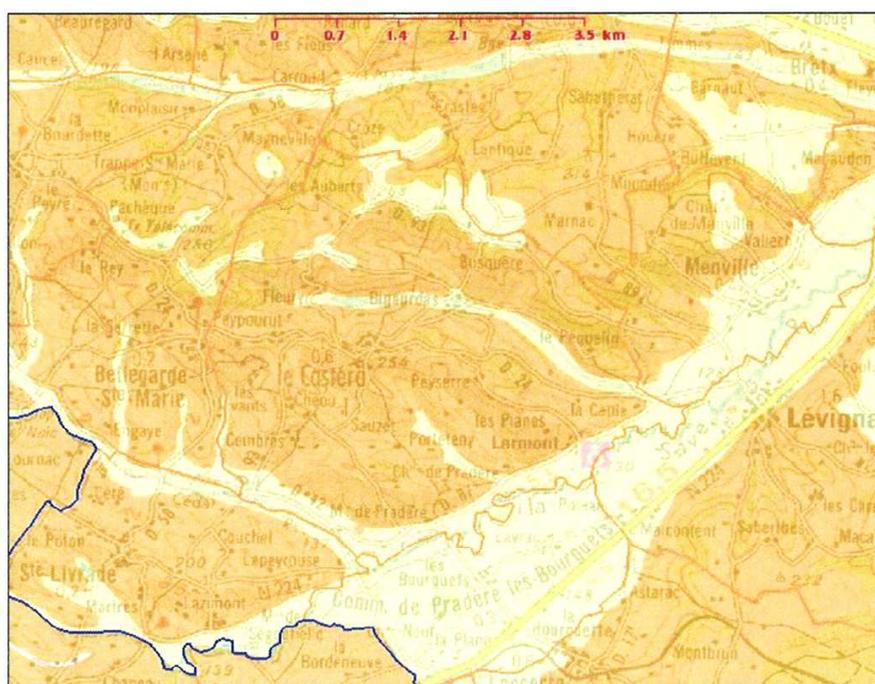
## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

- Des mouvements lents et continus :
  - affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières,...),
  - phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (dessiccation lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, phénomènes de gonflement lorsque les conditions hydrogéologiques initiales se rétablissent),
  - tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile,...) par surexploitation
  - fluage des sols dans les collines mollassiques du Lauragais (mouvement lent de matériaux plastiques sur faible pente résultant d'une déformation gravitaire continue d'une masse de terrain non limitée par une surface de rupture clairement identifiée)
- des mouvements rapides et discontinus
- propagation des matériaux en masse :
  - des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
  - des éboulements, chutes de blocs et de pierres
  - des effondrements qui résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine préexistante et se produisent de façon plus ou moins brutale.

## QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

- Information préventive des populations : Eude de sol, PPR, DICRIM



[Page précédente](#) [Imprimer cette page](#)

# NUCLEAIRE

---

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLEAIRE ?

Un accident dans une centrale nucléaire peut engendrer des retombées radiocatives transportées par le vent. Suivant les niveaux d'exposition, plusieurs actions peuvent être prescrites aux personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique (mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, distribution de comprimés d'iode stable,...).

## QUEL EST LE RISQUE NUCLEAIRE A LE CASTERA ?



La commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 70 Km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

## QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

La commune s'organisera pour distribuer les comprimés d'iodure de potassium stable conformément aux instructions transmises par le Préfet.

## QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

### AVANT

Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

### PENDANT

Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées,...)

S'éloigner des portes et fenêtres

Ecouter la radio et suivre les instructions

Ne pas fumer

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

### APRES

Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités

Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable

# TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES

La voie départementale 24 qui traverse le village est emprunté par des poids lourds et le risque d'accident existe.

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE TMD ?



**Une matière dangereuse** est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en oeuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

**Le transport de matières dangereuses (TMD)** concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (1/3 du trafic) ; la voie d'eau (maritime et les réseaux de canalisation) et la voie aérienne participent à moins de 5 % du trafic.

Sur la route, le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents.

Le transport de matières dangereuses (TMD) ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides), et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

### Exemples de produits dangereux

- explosifs,
- gaz comprimés ou liquéfiés (oxygène, propane...),
- liquides ou solides inflammables (essence, soufre, phosphore),
- carburants ou peroxydes,
- matières toxiques (chlore, ammoniac...),
- matières infectes et répugnantes (déchets hospitaliers...),
- matières radioactives, corrosives (acides),
- produits brûlants...

Ces produits dangereux sont signalés sur les véhicules afin de permettre une identification rapide, en cas d'accident.

Classe 1	Matières et objets explosibles	
Classe 2	Gaz	
Classe 3	Liquides inflammables (hors gaz)	
Classe 4	Solides inflammables	
Classe 5	Matières comburantes Peroxydes organiques	
Classe 6	Matières toxiques	
Classe 7	Matières radioactives	
Classe 8	Matières corrosives	
Classe 9	Matières et objets dangereux divers	

## LES PRINCIPAUX DANGERS LIES AUX TMD

- **L'explosion** : elle peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammable), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.
- **L'incendie** : il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- **Le nuage toxique** peut être dû à une fuite de produit toxique ou au résultat d'une combustion (même d'un produit non toxique) qui se propage à distance du lieu d'accident (on définit un périmètre de danger).
- **La pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol** a les mêmes causes que le nuage toxique. L'eau est un milieu particulièrement vulnérable. Elle propage la pollution sur de grandes distances ; l'homme en est dépendant pour sa boisson, son hygiène.

## QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

### AVANT

- Reconnaître le signal d'alerte,
- Connaître les consignes de confinement.

### PENDANT

#### Si vous êtes témoin

- donner l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police : 17 ou gendarmerie), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...);

#### Si un nuage toxique vient vers vous,

- fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; inviter les autres témoins à s'éloigner,
- obéir aux consignes des services de secours,
- écouter la radio

### APRES

- Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes.

# PANDEMIE

---

## QU'EST-CE QU'UNE PANDEMIE ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple (pour plus d'infos, voir le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr))

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

**Pour la grippe aviaire :** Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) Tél. : 05 61 16 10 70. Sinon appeler la Préfecture au 05 34 45 34 45.

Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine). Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la Fédération des Chasseurs 31 (tél : 05 62 71 59 39), par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (tél : 05 62 20 75 55) et la DDSV.

**Pour la grippe A :** Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.

Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique, utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

# PLAN CANICULE

---

## QU'EST-CE QU'UNE CANICULE ?

Une **canicule** est une période prolongée de fortes chaleurs diurnes et nocturnes pouvant être accompagnée d'un niveau d'humidité élevé, ce qui accroît encore la sensation de chaleur. Elle survient généralement lorsque, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit s'affaiblit pendant au moins 72 heures consécutives, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue par convection ou rayonnement. Pour qu'une chaleur excessive soit qualifiée de canicule, il faut que celle-ci égale ou dépasse certains seuils en intensité et en durée.

## ALERTE

- Niveau vert : Situation normale, pas de vigilance particulière  
Niveau jaune: Situation légèrement préoccupante, début de vigilance  
Niveau orange : Situation très préoccupante, être très vigilant  
Niveau rouge : Situation préoccupante, à l'extrême, être très vigilant



Appels téléphoniques auprès des personnes fragiles

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

# PLAN GRAND FROID

---

## QU'EST-CE QU'UN GRAND FROID ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

## LES DANGERS

Le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Comme la canicule, le grand froid peut tuer indirectement en aggravant des pathologies déjà présentes.

Le froid affecte différemment chaque personne, selon qu'elle vit en ville ou à la montagne, au nord ou au sud de la France. Les risques sanitaires sont cependant accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.

Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, notamment celles qui exercent un métier en extérieur (agents de la circulation, travaux du bâtiment, conducteurs de bus, chauffeurs de taxi...).

## Les conséquences les plus graves

Une hypothermie ou des engelures doivent être signalés aux secours dès que possible.

## L'hypothermie

Lorsque la température du corps descend en dessous de 35°C, les fonctions vitales sont en danger. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées ou sous traitement médicamenteux, nourrissons. Les premiers symptômes :

- une prononciation saccadée
- une difficulté à marcher
- une perte de jugement, puis confusion mentale
- une perte de coordination des membres
- un engourdissement progressif
- une perte de connaissance, puis un coma

## Les engelures

Ces gelures superficielles de la peau doivent être traitées rapidement avant de dégénérer en gelures. La peau se colore en blanc ou en jaune-gris et devient anormalement ferme ou malléable. On ressent un léger engourdissement, mais pas de douleur dans cette zone.

Non traitées, les tissus atteints deviennent noirs et peuvent se briser en cas de contact.

## Conseils de comportement

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent , évitez les sorties le soir et la nuit.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".

Pour en savoir plus, consultez les sites :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) et [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) sur les aspects sanitaires et [www.bison-ute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-ute.equipement.gouv.fr) pour les conditions de circulation.

# RISQUE CLIMATIQUE :

## ORAGE VIOLENT / TEMPETE

---

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

- **les effets mécaniques** (vent, éboulements, projections, chutes d'arbres, de tuiles...)
- **les effets thermiques** (froid, humidité...)

### QU'EST-CE QU'UN ORAGE ?

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage dit aussi nuage d'orage, et, est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses parfois grêle, trombe et tornade.

### COMMENT SE MANIFESTE UNE TEMPETE ?

**Les vents** : Conséquences directes de l'inégalité des pressions, ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression. Ils sont aussi fonction de la force de Coriolis, la surface du sol...

On parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 km/heure.

**Les pluies** accompagnant les perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...), amplifiant ceux causés par le vent.

### ALERTE

Niveau vert : pas de vigilance particulière

Niveau jaune: état de vigilance,

Niveau orange : état de grande vigilance,

Niveau rouge : état d'extrême vigilance.



Les niveaux de vigilance vert et jaune n'appellent aucune réaction en terme d'alerte publique, la couleur jaune devant toutefois attirer l'attention des personnes pratiquant une activité sportive ou professionnelle exposée au risque météorologique).

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surveiller les conditions météorologiques
- S'assurer que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger
- Veiller au bon entretien des arbres
- Limiter voire éviter vos déplacements
- Ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités
- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne TV
- Ne pas vous abriter sous les arbres
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches et d'objets
- Ranger et/ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol

# RISQUE CLIMATIQUE :

## NEIGE / VERGLAS

---

Neige et verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

- **les effets mécaniques** (manque d'eau, éclatement des conduites, appuis glissants, chutes, écroulements de toitures, appentis...)
- **les effets thermiques** (froid extrême, gelures, hypothermie)

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Prudence dans les déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Dénéiger devant les maisons
- Utiliser les équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulations
- Ecouter la radio



# FEUX DE FORETS

---

## *QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?*

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'**un hectare** d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être :

- Des forêts : formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes, d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable;
- Des formations subforestières : formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis (formation végétale basse, fermée et dense, poussant sur des sols siliceux) ou garrigue (formation végétale basse mais plutôt ouverte et poussant sur des sols calcaires).

## *COMMENT SURVIENT-IL ?*

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables :

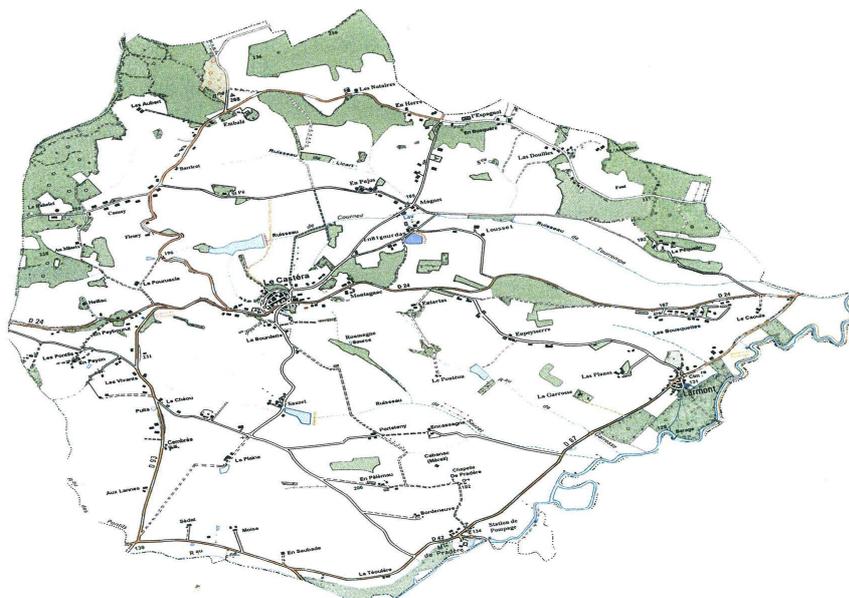
- Un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler : végétation vivante (branches, feuilles) ou morte (aiguilles, arbres morts sur pied), infrastructures humaines implantées en zone forestière): le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau,...) qu'aux essences elles-mêmes (chênes, conifères,...) ;
- Une source externe de chaleur (flamme ou étincelle) : dans la majorité des incendies, les origines sont anthropiques (imprudence, accident, malveillance) ;
- De l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu : le vent accélère la progression des flammes, assèche les sols et les végétaux.

Selon le type de combustible, les conditions environnantes et le type de facteur à l'origine du déclenchement (naturel ou humain), l'éclosion d'un feu peut être très soudaine ou couvrir plusieurs jours. L'inflammabilité des végétaux est leur propriété à s'enflammer lorsqu'ils sont exposés à une source de chaleur. Elle varie fortement en fonction de la période de l'année, des conditions climatiques, de l'état de la végétation et de l'intervention humaine.

## *QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE?*

Obligation de dépôt de déclaration d'écobuage écrite en mairie. Transmission de la déclaration au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la brigade de gendarmerie du secteur et à la section locale de l'Office National des Forêts. Interdiction d'allumer un feu dans la zone à risque, durant toute l'année.

## QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE?



### QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

#### AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Revoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

#### PENDANT si l'on est témoin d'un départ de feu

- informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible ;
- si possible attaquer le feu ;
- dans la nature, s'éloigner dos au vent ;
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide; à pied, rechercher un écran (rocher, mur...) ; en voiture, ne pas sortir.
- Dans un bâtiment ;
  - ouvrir le portail du terrain;
  - fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;
  - fermer les bouteilles de gaz ;
  - occulter les aérations avec des linges humides ;
  - rentrer les tuyaux d'arrosage.

#### APRES

- Éteindre les foyers résiduels

# INCENDIE

---

## Risque naturel et accidentel :

Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accidentel ou volontaire), soit naturellement par un combiné d'actions.

Ils sont multiples, de la destruction partielle de bien, des habitations, jusqu'à la mort des personnes exposées.

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

### Proche du sinistre

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuer les lieux que sur décisions des pompiers.

### Si le sinistre vous surprend

- Donner l'alerte
- Evacuer la zone en restant le plus calme possible
- Rechercher une zone dépourvue de végétation
- En voiture, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes.

### Après le sinistre

- Eteindre les foyers résiduels
- Inspecter la maison soigneusement
- Venir en aide aux voisins



# EN CAS D'URGENCE

---

Mairie de Le Castéra  
Place de la Mairie - 31530 LE CASTERA  
Tél : 05 61 85 65 59 - Fax : 05 61 85 28 11  
Mail : [mairie.le.castera@wanadoo.fr](mailto:mairie.le.castera@wanadoo.fr)  
Site : [www.mairie-lecastera31.fr](http://www.mairie-lecastera31.fr)

## Urgences : les numéros nationaux

- 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 17 Police/Gendarmerie
- 112 Appel d'urgence européen
- 114 Services aux malentendants
- 115 Accueil sans Abri
- 119 Allo Enfance maltraitée
- 116 000 Enfants disparus
- 0800 840 800 Sida Info Service

Contact	Adresse	Téléphone
<b>POMPIERS 18</b>	Centre de secours Cadours	05 61 85 73 96
<b>POMPIERS 18</b>	Centre de secours l'Isle Jourdain	05 62 07 30 73
<b>GENDARMERIE 17</b>	Gendarmerie Cadours	06 61 06 22 74
<b>GENDARDERIE 17</b>	Gendarmerie Grenade	05 62 79 93 70
<b>SAMU 15</b>	Pavillon Louis LARENG Etablissement Purpan 31000 TOULOUSE	05 34 39 33 33
<b>EDF Sécurité / Dépannage</b>		0811 01 02 02
<b>Centre Anti-poison</b>	Hôpital Purpan	05 61 77 74 47
<b>Météo France</b>		08 99 71 02 40
<b>Canicule Info Service</b>		0800 06 66 66
<b>Préfecture</b>	1 place St Etienne 31000 TOULOUSE	05 34 45 34 45
<b>Conseil Général</b>	1, Bld la Marquette 31090 TOULOUSE	05 34 33 32 31